

Réunions sur la réforme du collège... **imposer les bons choix !**

Petit manuel de **résistance** locale

Il est possible de tuer la réforme dans l'œuf (d'ECLORE!) parce qu'elle contient les arguments qui la contredisent. On peut donc imposer des choix pour détourner la réforme en utilisant quelques arguments simples et vrais (en bleu) !

Rythme annuel ?

En toute occasion, choisir les solutions les plus simples, qui perturbent le moins l'organisation actuelle, les enseignements disciplinaires et les postes. Donc pas de semestrialisation. **Cours, AP et EPI organisés en trimestres. Interdire toute annualisation des services. Pas de réduction du temps de cours (45 ou 50 minutes).** →

Car cela augmente considérablement le nombre de classes par prof, désorganise le collège et réduit l'apprentissage des élèves.

La réforme nous donne le choix : on choisit !

Ce ne serait pas conforme à notre statut : voir décret 2014

Ap et EPI c'est pour qui ?

Cette réforme met à mal les enseignements disciplinaires, ce qui nuira d'abord aux élèves en difficulté. Aussi faut-il limiter ces dégâts. Donc **imposer que l'AP et l'EPI soient par le prof de LA classe dans SA discipline.**

La réforme prévoit que le programme de chaque discipline est traité de 3 façons : en cours, en AP, en EPI. Il faut donc que ce soit le même enseignant qui « gère » cet apprentissage pour tous les élèves de la classe, faute de quoi certains n'auront pas appris tout ce qu'il fallait. CQFD !

Barrettes ?

Eviter les barrettes pour l'AP ou l'EPI car les barrettes conduisent à l'annualisation et sont un frein au suivi des élèves.

Des barrettes, cela signifie plus de profs pour un même élèves et plus de difficulté à s'adapter au collège. Pas bon, ça, pour la liaison école-collège !

EPI combien ? Comment ?

Il paraît que cette réforme a pour but d'aider les élèves et de les accompagner dans les apprentissages...

Choisir la répartition **2h AP / 2h EPI** pour privilégier le disciplinaire. Ils sont faits **par le prof de la classe, à son horaire habituel, 1h par discipline**. Ainsi chaque trimestre, 2 disciplines sont concernées en Ap et 2 en EPI. Pas la peine de passer des heures à faire des projets.

Marge horaire ?

Utiliser les 2h45 pour assurer l'enseignement de **complément Latin, les groupes de LV2** (alld, italien...) et les **groupes allégés en sciences et technologie**. Ne pas utiliser ces moyens pour doubler les EPI ou financer une co-intervention.

La ministre a signé 2 circulaires : celle qui plaide pour la diversification des langues enseignées à l'école et celle qui demande de privilégier les petits groupes en sciences : dont acte !

Conseil école-collège (CEC), conseils péda ?

Ne pas s'investir inutilement dans ces conseils et rester ferme sur le respect de la liberté pédagogique, inscrite dans la loi.

Rappelons qu'il y a 1 CEC par école mais plusieurs écoles pour 1 collège. En plus le nouveau plan « mixité scolaire » suggère maintenant plusieurs collèges par école. Non, ce n'est pas une blague !